

Des normes uniformes pour les masques en tissu

02.11.2020 • Keystone ATS / Agence Télégraphique Suisse

Les masques en tissu seront réglementés l'an prochain. L'Association suisse de normalisation (SNV) annonce lundi de nouvelles règles au premier trimestre 2021 pour répondre aux doutes sur la protection réelle des utilisateurs de ces "masques communautaires". Des normes existent déjà pour les masques chirurgicaux ou respiratoires, qui précisent clairement les critères auxquels ils doivent répondre, précise la SNV dans un communiqué.

Mais les produits pouvant être vendus en tant que "masques communautaires" n'ont pas d'indications quant à leur capacité à protéger le porteur et son entourage contre les gouttelettes ou les aérosols, selon l'association. La SNV précise qu'elle est en train de développer des normes uniformes pour les masques en tissu. L'élaboration d'un tel document a pour avantage de réduire l'influence des lobbies. En général, les normes ne sont pas juridiquement contraignantes. L'application d'une règle suisse se fait sur une base volontaire, selon la SNV.

Elle peut cependant devenir contraignante lorsqu'elle est référencée dans une loi ou un règlement. Jusqu'à présent, il n'existe aucune base juridique pour la surveillance du marché des "masques communautaires" et de leurs performances, et aucune agence fédérale n'a été déclarée responsable de cette surveillance. Au niveau national, les premières recommandations sur les exigences minimales pour les "masques communautaires" ont été publiées dans un document de recommandation de la Task Force scientifique nationale Covid-19. La SNV est l'organisme officiel de normalisation en Suisse. Elle encourage l'élaboration et l'harmonisation de nouvelles normes dans les organes de normalisation nationaux et internationaux.